

Syndicat Mixte d'Aménagement du Musée Toulouse Lautrec



Mandat

Montant de l'opération :

32 912 000 € HT

1^{ère} phase : 10 942 000 €

2^{ème} phase : 10 301 000 €

3^{ème} phase : 7 695 000 €

4^{ème} phase : 3 974 000 €

Equipe de maîtrise d'œuvre :
DUBOIS ET ASSOCIES (mandataire) et OTCE
pour la partie muséographie et **Patrice CALVEL (ACMH) et Yves LE DOUARIN** pour la partie monuments historiques

▶ **Restructuration complète des bâtiments**

▶ **Renouvellement total de l'agencement muséographique**

▶ **4 phases de travaux réparties sur 10 années**

▶ **Travaux réalisés en site occupé**

▶ **Début des Etudes : Mars 1996**

▶ **Début des Travaux : Janvier 2002**

▶ **Fin des Travaux : Juin 2012**

En 1995, la commune d'Albi et le Conseil Général du Tarn se réunissent et créent le Syndicat Mixte d'Aménagement du Musée Toulouse Lautrec. Ensemble, ils arrêtent un programme de restauration du Palais de la Berbie afin de mettre en valeur cet ensemble architectural médiéval et aussi la collection des œuvres de Toulouse Lautrec.

La programmation des travaux en 4 phases fonctionnelles a contribué à ce que le musée reste ouvert au public tout au long de sa restauration. Après sa restructuration complète et un agencement muséographique repensé, le Musée Toulouse Lautrec a ouvert au public en avril 2012.

Phase 1 (2001 - 2004)

A l'issue des travaux de la phase 1, une première séquence des espaces d'accueil et d'animation a été mise à disposition du musée (accueil du public dans la salle Choiseul, vestiaires, boutique) ainsi que les premiers espaces de présentation des collections permanentes du parcours « Toulouse Lautrec » aménagés dans les salles basses du niveau rez-de-chaussée de l'aile des Suffragants et de la Tour Mage.

Des réserves de collections installées aux deux derniers niveaux du donjon et desservies par un monte-charge de grande capacité complètent ce dispositif.



Phase 2 (2005 - 2008)

La livraison de la phase 2 a été l'occasion d'offrir au musée la deuxième séquence des espaces d'accueil et d'animation avec notamment : la salle de conférences ; les 2 niveaux de la salle d'exposition temporaires implantés dans les locaux créés en infrastructure sous la terrasse de Bernis et les ateliers pédagogiques installés dans la salle contre-basse au niveau de rez-de-jardin de l'aile des Suffragants.

Au sous-sol de la terrasse de Bernis, l'ensemble des locaux techniques centraux ont été aussi livrés à l'issue de la phase 2 et ont complété les équipements techniques indispensables pour le confort et la sécurité des visiteurs, et la conservation des œuvres.



Phase 3 (2008 – 2011)

Cette phase 3 a pour objet la réhabilitation complète de l'ensemble des étages supérieurs du Palais de la Berbie, en vue de l'aménagement :

- Au 1er étage, de la suite de la présentation des collections permanentes (parcours, affiches et dessins de Toulouse Lautrec dont la première partie est déjà installée au niveau rez-de-chaussée), ainsi que la présentation des collections d'art ancien (salons classés) et enfin l'aménagement de l'important cabinet des dessins et des lithographies dans l'aile de Stainville.
- Au 2ème étage, du parcours de présentation des collections d'Art Moderne.
- Au 3ème étage, des locaux de la Conservation ainsi que l'aménagement de la grande Salle de Documentation du Musée.

Phase 4 (2010 – 2012)

Au cours des travaux de la troisième phase, des pavements de terres cuites datant du XIIIe siècle ont été mis à jour.

Cette découverte a donc nécessité une quatrième phase de travaux et le Syndicat Mixte d'Aménagement du Musée Toulouse Lautrec a décidé de repenser le parcours muséographique.

Ces décisions ont permis de ne pas interrompre les travaux et de limiter le retard dû à ces découvertes et à leur traitement.



Le Syndicat Mixte d'Aménagement du Musée Toulouse Lautrec a décidé de s'adjoindre les compétences de THEMELIA afin de :

- ▶ Disposer d'un intervenant agissant à son nom et pour son compte
- ▶ Suivre et gérer le concours de maîtrise d'œuvre
- ▶ Monter les dossiers de demande d'autorisation de travaux au titre des monuments historiques afin de respecter les prescriptions de la DRAC
- ▶ Accompagner le maître d'ouvrage dans sa recherche de financement et préfinancer les dépenses dans l'attente de la mobilisation des fonds par le maître d'ouvrage
- ▶ Suivre l'instruction des dossiers de demande de subventions
- ▶ Gérer les marchés et contrats nécessaires à la réalisation de l'opération
- ▶ Assurer la représentation du maître d'ouvrage pendant les études, tout au long du chantier et dans les phases de réception
- ▶ Apporter au maître d'ouvrage les informations importantes et lui permettre de prendre les bonnes décisions afin de respecter ses intérêts
- ▶ Etre en relation permanente avec Madame le Conservateur en Chef du Musée afin d'organiser le déroulement du chantier sans interrompre le fonctionnement du musée
- ▶ Suivre la gestion administrative, financière et comptable de l'opération
- ▶ D'une façon générale, assurer le rôle classique d'un mandataire de maître d'ouvrage